

ADDOHA



Lagoon City
ABIDJAN

GREENCITY
SINGERVILLE

FLORIDA CITY
ABIDJAN

Appartements
À partir de

21 MFCFA

25 23 00 95 95 addohaafrique.com

MCLU
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

Newsletter

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

N°025 - 2025

BILAN 2024 NOS CHIFFRES EN LUMIÈRE

LE MCLU TRANSFORME,
MODERNISE ET SÉCURISE
SON ADMINISTRATION



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

EN ENVOYANT

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT

07 89 04 87 36



Société d'Habitations Modérées

(225) 07 11 35 35 35

- Pas d'apport initial exigé
- Prix modéré, 15% moins cher que le marché
- Intérêt sur apport versé
- Cadre de vie aménagé viabilisé





MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

DÉJEUNER DE PRESSE ANNUEL

Thème:

**BILAN DES ACTIONS MENÉES
EN 2024 ET PERSPECTIVES 2025**



Lundi

20 JANV
2025



HÔTEL
FAMILLE MONDIALE
Cocody 7^{ème} Tranche

À
partir
de

10 HEURES



DÉJEUNER DE PRESSE

LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ FAIT LE BILAN DE SES RÉFORMES ET ANNONCE LES PERSPECTIVES POUR 2025



A l'occasion du traditionnel déjeuner de presse annuel du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, qui s'est tenu le 20 janvier 2025, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a dressé le bilan de ses actions et des réformes entreprises durant l'année écoulée tout en présentant les perspectives pour ce nouvel an.

Il est d'abord revenu sur la pertinence de l'instauration de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU), qui vient remplacer l'Attestation Villageoise. Cette réforme vise à réduire le nombre de litiges fonciers liés au foisonnement de ces attestations villageoises avec des présentations diverses et variées.

A l'instar de l'Attestation Villageoise, l'ADU reconnaît les droits d'usage coutumiers aux bénéficiaires des lots. L'ADU permettra, en effet, à l'Etat de renforcer sa mission d'encadrement des communautés villageoises dans la gestion du domaine foncier urbain ; d'uniformiser les modèles d'attestations

villageoises sur l'ensemble du territoire national ; de maîtriser l'occupation de l'espace urbain à travers l'approbation préalable des lotissements / la production des attestations villageoises sur les lotissements approuvés ; de sécuriser le processus d'acquisition de lots approuvés par les populations, en leur proposant un modèle unique d'attestation coutumière sécurisé et traçable et de réduire sensiblement les litiges sur les lots issus des lotissements villageois.

Autre mission majeure du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme : **le logement**.

« A l'instar de l'Attestation Villageoise, l'ADU reconnaît les droits d'usage coutumiers aux bénéficiaires des lots. »



Bruno Nabagné KONÉ a indiqué que, face au déficit cumulé de l'offre de logement, estimé à plus de 800 000 unités avec un taux d'accroissement de 10% chaque année, le Gouvernement a initié, entre autres, le Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE), qui a permis d'implanter directement environ 40 000 logements, 2 000 ha de réserves foncières identifiées et purgées à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Le Ministre a, par ailleurs, souligné que Le PPLSE vise à accélérer le Programme Présidentiel de construction de 150 000 logements. Il a indiqué que les travaux de construction de 20 000 logements à Abidjan et 5 000 à l'intérieur du pays, ont démarré. L'avancement des travaux est visible à ce jour à Akoupé-Zeudji, à Attinguié et à Yopougon. Les VRD primaires sur les 5 principaux sites du District d'Abidjan (Cité ADO, Yopougon Azito, Grand-Bassam, Bingerville et Songon) et ceux de l'Intérieur du pays se poursuivent. Avec un taux d'achèvement de 92%, ces travaux prendront fin en 2025.

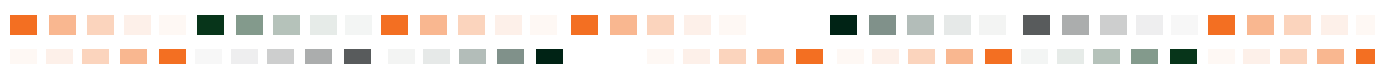
L'Adressage des rues et des avenues des villes de la Côte d'Ivoire était également au chapitre de ce déjeuner de presse. Le projet vise à faciliter de manière durable le repérage dans la ville par la mise en place d'un référentiel unique d'adresses ; favoriser le développement des activités économiques grâce aux opportunités qu'offrent les NTIC en matière de gestion urbaine.

Pour 2025, il est prévu de poursuivre la pose des plaques métalliques des unités d'occupation dans les cinq (05) zones du District d'Abidjan ; réaliser le panneautage de toutes les voies et rues d'Abidjan ; rechercher le financement pour la mise en œuvre du projet d'adressage des villes de Bouaké et San-Pédro ; poursuivre le projet d'adressage des villes de Daloa, Yamoussoukro, Korhogo.

À Yamoussoukro, 92% des unités d'occupation ont été enquêtées, 35% ont été pochées et 1 115 voies ont été identifiées. À Korhogo, 20% des unités d'occupation ont été enquêtées.

« L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans l'encadrement du développement urbain, la sécurisation du cadre bâti et la réforme du secteur de l'habitat; Le SIGFU, l'ADU et le projet d'adressage dans le Grand Abidjan contribueront à renforcer la sécurité foncière, améliorer la transparence et la célérité dans le traitement des dossiers, moderniser la gestion des services urbains, optimiser les ressources locales, améliorer la planification urbaine », a conclu le Ministre Bruno Nabagné KONÉ. Au cours de cette rencontre annuelle, quatre (04) journalistes ont reçu le Prix Bruno Nabagné KONE pour avoir abattu un travail d'information important dans les secteurs de la construction, du logement et de l'urbanisme.

Il s'agit d'Hervé KPODION de Soir Info, de Germaine BONI, Rédactrice en chef de Fraternité Matin, MASSOEU Domi Etienne dit Mass Domi, Directeur de publication du Mandat et de Yacouba SANGRE du Matin.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



LA COPROPRIÉTÉ

Y a-t-il des avantages à être organisé dans une copropriété ?

Les avantages sont énormes. Quand on est organisé en copropriété, on peut bénéficier de grands projets de l'Etat : **c'est le cas du ravalement de 2017 dont certains ont pu bénéficier.**

Le fait d'être organisé garanti la préservation et la sécurisation des espaces verts, la cohésion sociale, la sécurité dans la cité, la valorisation du bâti et la santé des copropriétaires.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

EN ENVOYANT

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



La Direction de la Communication
et des Relations Publiques (DCRP)

ORGANISE

La MATINALE DU BÂTIR^{2^e} Édition

Thème

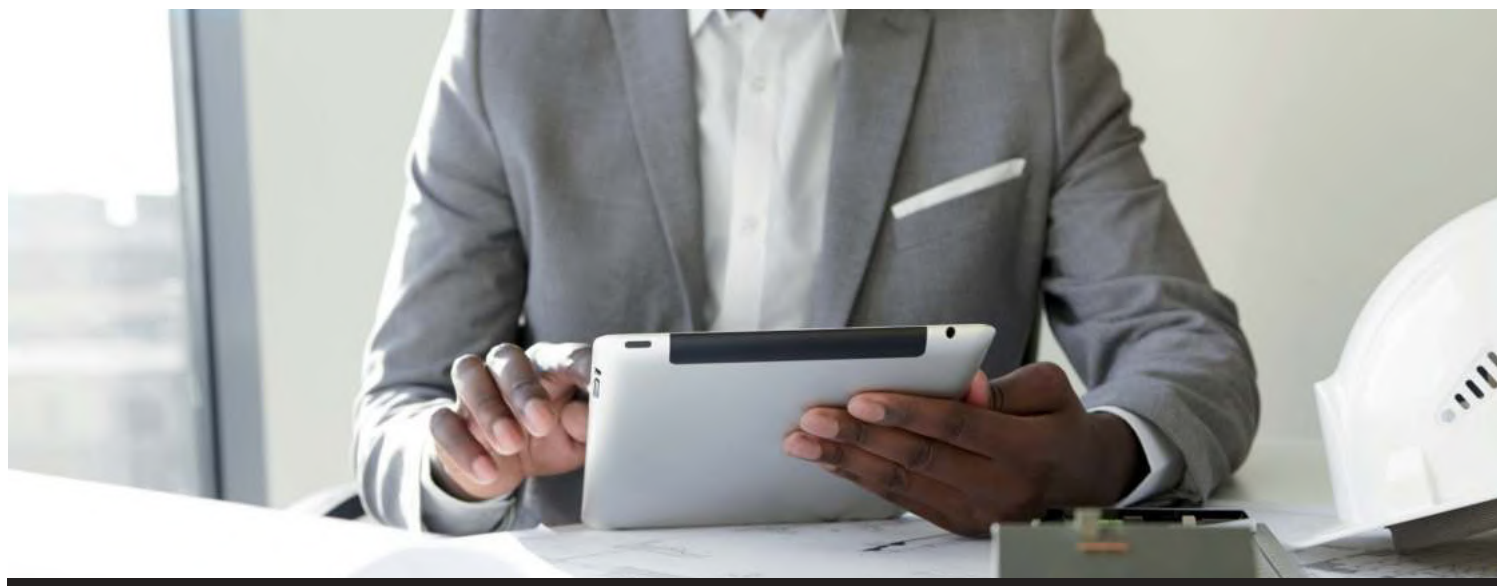
Du Programme Présidentiel
de Construction des Logements
Sociaux et Économiques au
Programme d'Urgence des
25 000 Logements :
Quels Acquis, Quelle Différence
et Quelles Perspectives ?

Mercredi **26** Mars
2025

10H00


MAISON DE LA PRESSE
P l a t e a u

LE MCLU TRANSFORME, MODERNISE ET SÉCURISE SON ADMINISTRATION



Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a confié au Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) la mission d'assurer aux populations **un cadre de vie décent, assaini, mieux structuré et résilient.**

La réalisation de cette mission, chère au Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA, passe par la mise en œuvre de plusieurs réformes et actions.

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme s'est fixé pour mission d'améliorer la qualité de vie des usagers et de garantir un cadre de vie optimal pour tous.

Dans cette optique, il s'engage à simplifier les démarches administratives et à réduire les tracasseries auxquelles font face les citoyens. Le Ministère met également en place des outils modernes de planification et de gestion urbaine pour mieux maîtriser l'expansion des villes et offrir des services publics de qualité.

Il s'agit prioritairement de :

- Moderniser, Sécuriser et simplifier les processus administratifs liés au foncier, à l'urbanisme et à la construction
- Renforcer l'intégrité juridique de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) afin d'en faire un pilier essentiel pour sécuriser les transactions foncières et dynamiser les secteurs de l'immobilier et de la construction.
- Sécuriser le cadre bâti en dotant l'administration d'infrastructures modernes, adaptées aux besoins des bureaux et des logements.
- Réglementer le secteur de l'habitat et relancer le Projet Présidentiel de Logements Sociaux et Économiques.

En somme, le MCLU s'engage à offrir des services performants à ses usagers tout en garantissant aux populations un cadre de vie digne, salubre, bien organisé et résilient.



An aerial photograph of a city, likely in Côte d'Ivoire, showing a dense urban landscape with various buildings, roads, and a river. A large orange rectangular box is superimposed over the upper part of the image, containing the title text in white.

BILAN 2024

DES RÉALISATIONS PAR PROGRAMME ET PERSPECTIVES 2025



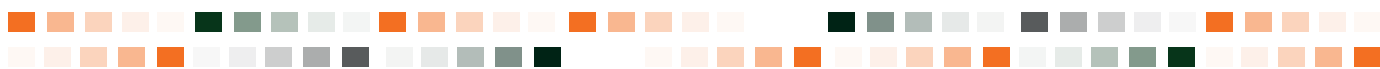
TEXTES RÉGLEMENTAIRES **ADOPTÉS**



Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a poursuivi son engagement dans la réforme et la modernisation du cadre législatif et réglementaire. Plusieurs textes majeurs ont été adoptés en 2024, visant à renforcer la sécurité foncière, améliorer les pratiques professionnelles dans le secteur du BTP, et structurer davantage l'urbanisme et l'habitat. Voici un aperçu des lois, décrets et arrêtés qui marquent cette dynamique.

2 LOIS ADOPTÉES :

- la loi n°2024-239 du 24 avril 2024 relative aux professions d'ingénieur et d'ingénieur-conseil du secteur du BTP ;
- la loi n°2024-351 du 06 juin 2024 portant modification de la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant le Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain ;
- 5 décrets ont été adoptés portant entre autres tarification des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier, les grands projets urbains, et les accords de prêt relatifs au Programme d'Urgence ;
- 1 CCM a été adoptée relativement à l'indemnisation des personnes affectées par le projet du 3ème Pont d'Abidjan ;
- 5 arrêtés ministériels et interministériels ont été signés, qui concernent :
 - les modalités de délivrance de l'attestation de bonne exécution des opérations de lotissement et de viabilisation ;
 - portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale d'Attribution des Logements Sociaux (CONALOG) ;
 - régularisation des plans de lotissement appliqués et non approuvés.



AKACIAS

LES PROGRAMMES IMMOBILIERS ÉCONOMIQUES by KAYDAN

RÉSIDENCES
LES JARDINS
D'AHOUÉ

KAYDAN
REAL ESTATE

CDC-CI
CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
DE CÔTE D'IVOIRE
Bâtir la Côte d'Ivoire de demain



- ✓ SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
- ✓ ÉCOLE
- ✓ ESPACES VERTS AMÉNAGÉS
- ✓ VIDÉOSURVEILLANCE
- ✓ PLACES DE PARKING
- ✓ ASCENSEURS

VILLAS DUPLEX

3 & 4 Pièces

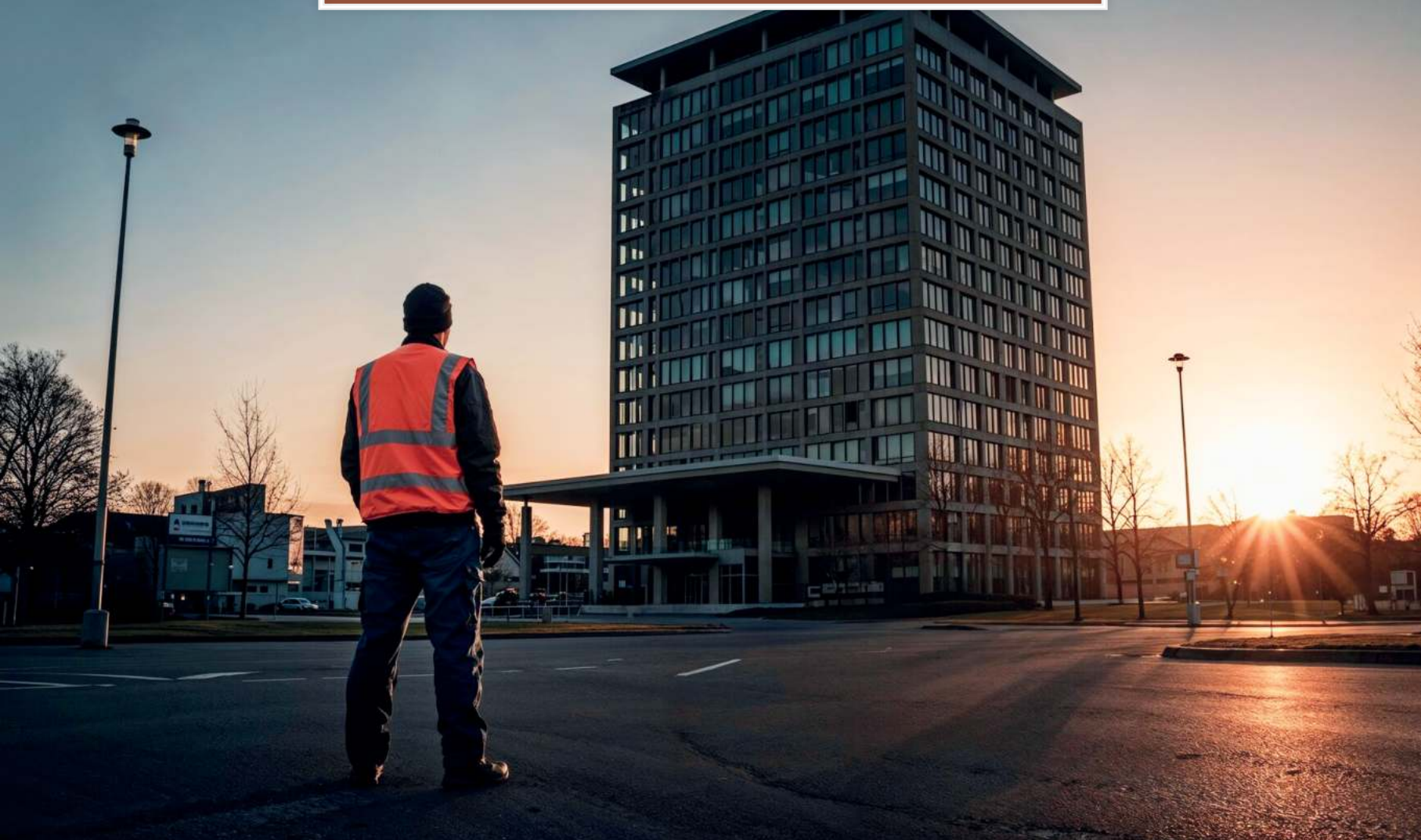
APPARTEMENTS

3 & 4 Pièces

32 **COMMERCE DE PROXIMITÉ**

FONCTIONNAIRES &
AGENTS DU SECTEUR PRIVÉ
PRIX RÉDUIT GRÂCE AU SOUTIEN DE L'ÉTAT

URBANISME ET FONCIER



Face à l'ampleur des quartiers précaires dans le District d'Abidjan et d'autres localités, une étude approfondie a permis de dresser un diagnostic précis et d'identifier les enjeux majeurs. Ces efforts s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables par des projets structurants et des solutions adaptées

Le Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain adopté en 2020 et révisé en 2024 souligne le rôle central de l'État dans la gestion des espaces urbains et leur protection.

Pour assurer un développement équilibré des centres urbains, l'étalement urbain et la pression foncière doivent être maîtrisés à travers des Schémas Directeurs d'Urbanisme, ou Plans d'Urbanisme Directeurs avec des Plans d'Urbanisme de détails, qui rendront eux-mêmes possibles les opérations de lotissements, passage obligé pour la production et la sécurisation foncières.

Les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, et tous les Chefs-lieux de régions (à l'exception de Toumodi) disposent de Plans d'Urbanisme Directeurs à jour.

En ce qui concerne les chefs-lieux de département, 77% disposent de Plans d'Urbanisme Directeurs, mais la plupart sont caducs.

Depuis 2022, un projet important a été lancé pour élaborer les Plans d'Urbanisme Directeurs (PUD) des chefs-lieux de département et de la région de Toumodi. En 2024, les travaux ont atteint un taux d'exécution de 60% ;

La révision du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan à l'horizon 2040 (SDUGA-2040) a été achevée. Les procédures pour la mise en enquête publique et l'approbation, prévues en 2025, sont en cours ;

Les Plans d'Urbanisme de détails (PUD) des dix unités urbaines du SDUGA sont en cours d'élaboration :

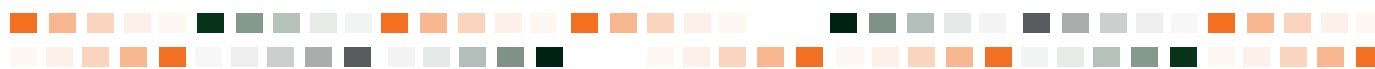
l'unité urbaine 6 (Abidjan sud) est achevée ;

Un taux d'exécution de 75% pour les unités urbaines 3, 4, 5 et 7 ;

un taux d'exécution de 50% pour les unités urbaines 1, 2, 8, 9 et 10.

L'élaboration des Plans d'Urbanisme de détails de Bouaké et San-Pédro est quasiment achevée, avec un taux de réalisation de 90% ;

La cérémonie de remise du Schéma Directeur d'Urbanisme de Yamoussoukro et Attiégouakro aux autorités locales s'est tenue le 14 mars 2024 à Yamoussoukro en présence des autorités locales.





Une étude sur le profilage des quartiers précaires du District d'Abidjan a permis de faire un diagnostic de la situation de ces quartiers et d'actualiser les informations dans la base du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU).

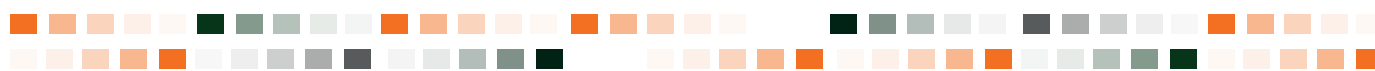
L'étude a permis d'identifier environ 200 quartiers précaires dans le District Autonome d'Abidjan, qui représentent une superficie de plus de 8 000 ha, soit près de 17% de la surface urbanisée ;

Ces quartiers abritent plus de 1,9 millions de personnes et plus de 500 000 ménages (soit environ 30% de la population du District d'Abidjan) ;

38% des quartiers précaires sont impactés par les risques et les servitudes. En effet, 131 000 constructions sont impactées dont 59 000 par les pentes de plus de 15% et 55 500 par l'Aérocité ;

Développement de quartiers précaires à l'Intérieur du pays.

„38% des quartiers précaires sont impactés par les risques et les servitudes.“





*Filiale du GROUPE SABLUX spécialisée dans
la Promotion Immobilière et la Gestion de Patrimoine*



27 22 22 36 60

sablux@sabluxgroup.com



**Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire Ambassade Rue A58
Impasse du Bélier Lot 6 Abidjan,**

DANS LE CADRE **DE LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES**



Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA) :

- le projet vise à intégrer progressivement 5 quartiers préalablement restructurés, présentant un aspect précaire, sous-équipés et soumis à l'insécurité foncière ;
- permettra de renforcer les équipements, notamment en infrastructures sociales de base et assainissement, pour améliorer les conditions de vie des résidents ;
- des mesures seront prises pour favoriser l'accès à la propriété foncière ;
- les 05 quartiers concernés sont Grand Campement, Divo 1 & 2, et Akromiabila (à Koumassi), Gesco (à Yopougon), PK18 (à Abobo) ;
- les études détaillées pour chacun de ces cinq (05) quartiers pilotes ont été achevées ;
- le financement obtenu pour cette opération est évalué à 32,8 milliards de FCFA.

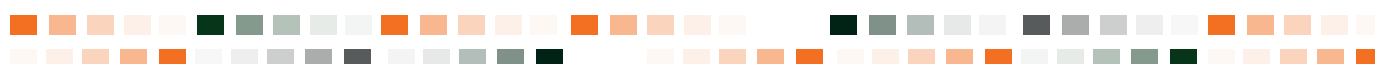


Dans le cadre du **Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)**, un financement a été obtenu pour réaliser une étude sur le profilage des quartiers précaires du District Autonome d'Abidjan.

Cette étude, qui est en cours, vise à : (i) inventorier les quartiers précaires, et (ii) proposer des solutions appropriées à chaque type de quartier précaire identifié. Le diagnostic de cette étude a été restitué en mai 2024.

AQABA

Les études de faisabilité du projet d'Aménagement du Quartier Bardot de San-Pedro (AQABA) ont été lancées en septembre 2024 pour une durée de 10 mois (fin prévue en juillet 2025)



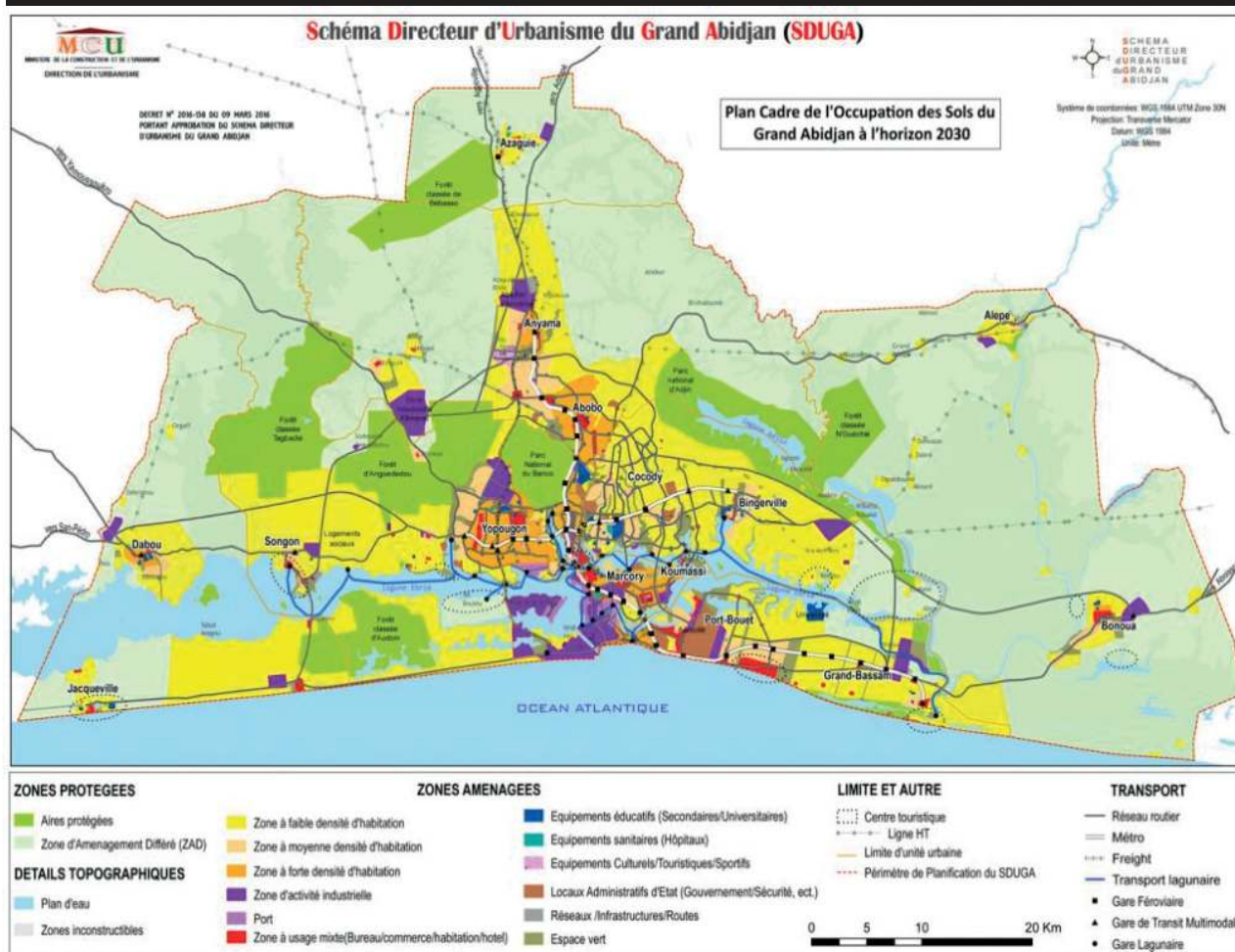
DÉLIMITATION DES TERRITOIRES DES VILLAGES DU GRAND-ABIDJAN

Ce projet consiste à délimiter les territoires et les zones de compétence des 189 villages du Grand Abidjan, en vue de contribuer à une gestion optimale, rationnelle et assainie du foncier urbain dans la zone du Grand Abidjan ;

- Le taux d'exécution du projet a atteint 46% à fin 2024 ;
- Les 189 villages ont été sensibilisés et formés ;
- 53 villages ont été délimités en 2024 (plans provisoires disponibles) portant à 87 villages délimités sur 189 répertoriés ;

En 2024, les enquêtes foncières et socio-économiques ont été achevées dans 23 villages, portant à 141 villages sur 189 le nombre d'enquêtes foncières et socio économiques réalisées ;

Les travaux topographiques ont été effectués dans 39 villages





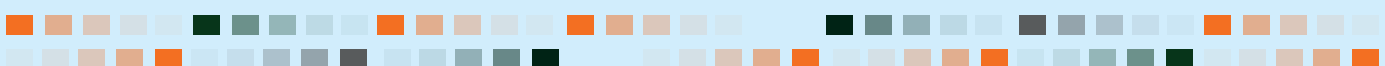
LE PROJET DE SIMPLIFICATION ET DE TRANSFORMATION DIGITALE DU FONCIER URBAIN

Le MCLU et le Ministère du Budget ont conjointement initié le Projet de Simplification et de Transformation Digitale du Foncier Urbain en Côte d'Ivoire, qui vise à simplifier et à accélérer le processus de délivrance des actes administratifs, à sécuriser l'information foncière, et par ricochet, la réduction drastique des conflits fonciers et des litiges et l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire ;

A travers son outil opérationnel qui est le **Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU)**, l'objectif de ce projet est de réduire les délais de traitement des actes de 90% et d'atteindre à terme une production annuelle de 100 000 ACD dans le District d'Abidjan;

Le projet repose sur la réforme majeure du **"titrement massif des parcelles foncières"**, impliquant l'immatriculation préalable lors de l'approbation des lotissements, ainsi que sur l'uniformisation et la sécurisation des attestations villageoises, par la mise en œuvre de l'attestation de droit d'usage coutumier (ADU).

La mise en œuvre du SIGFU est effective dans le Grand Abidjan et son exploitation est en cours.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



LES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'ACD

POUR LES DÉTENTEURS
D'UN ARRÊTÉ DE CONCESSION
PROVISoire (ACP)



- ❶ Quatre (04) photocopies de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte consulaire ou passeport et extrait de naissance) ;
- ❷ L'original plus quatre (04) copies de l'arrêté de concession provisoire ou lettre d'attribution ;
- ❸ Deux extraits tirés « à prendre au cadastre » (Impôt) ;
 - Un état foncier (Impôt) ;
 - Une fiche de demande d'ACD ;
 - Chemise
 - Une fiche de renseignement cadastre;
- ❹ Une fiche de demande d'acte particulier.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DÉNONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

» EN ENVOYANT »

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



UNE AMÉLIORATION CONTINUE DANS LE TRAITEMENT DES ACTES

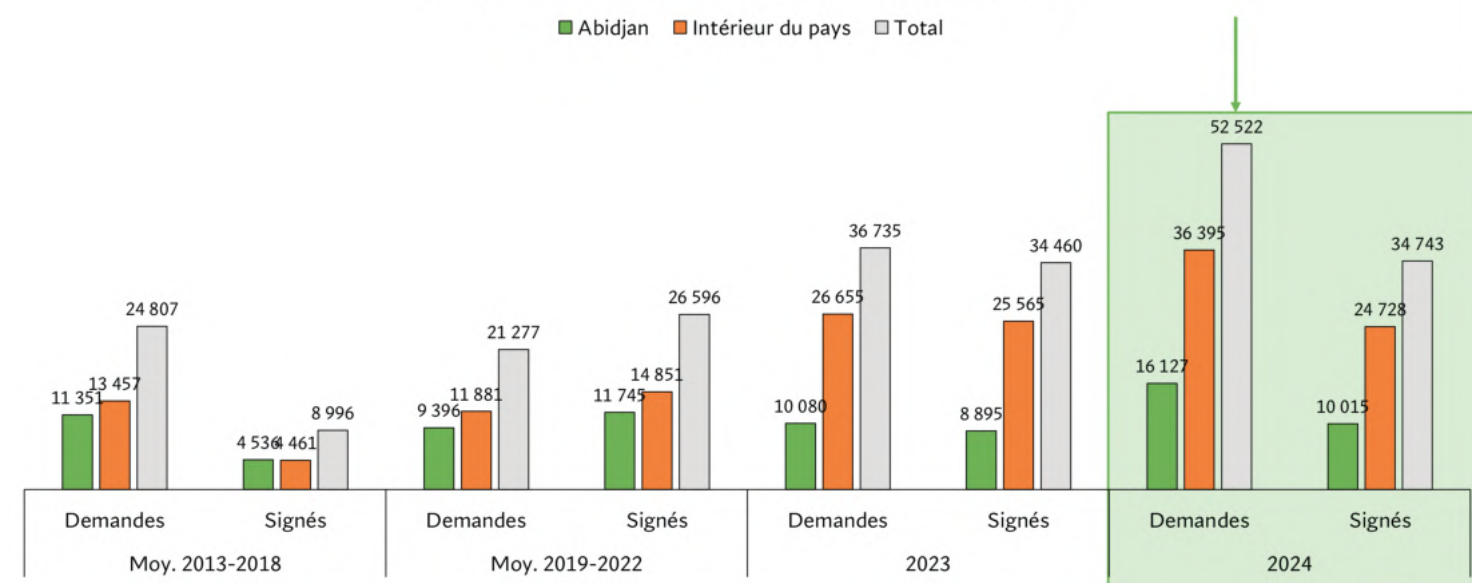
Des progrès importants dans le traitement des actes :

- entre 2013 et 2018, en moyenne **4 500 ACD** ont été signés par an à Abidjan ;
- à partir de 2019, en moyenne **10 000 ACD** ont été signés par an à Abidjan ;
- la signature électronique des ACD est effective à Abidjan.
- Elle a permis de signer **10 015 ACD** à Abidjan en 2024.

**34 743
ACD
SIGNÉS
EN 2024**

- En 2024, **52 522 demandes d'ACD** ont été introduites, dont **16 127** à Abidjan et **36 395** à l'Intérieur du pays ;
- **34 743 ACD signés en 2024**, dont **10 015 signés** à Abidjan et **24 728** à l'Intérieur du pays ;
- Environ **70% des ACD signés à Abidjan** depuis 2013 l'ont été entre 2019 et 2024.

Évolution du nombre des demandes et signatures d'ACD



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



FONCIER URBAIN

ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER

Comment
reconnaître
une ADU ?

**1 Elle est imprimée sur
un papier sécurisé ;**

Elle comporte un QR code
qui intègre les informations
suivantes :

2 Nom du bénéficiaire

3 Numéro du Lot/Ilot

**4 L'IDUFCI (Identifiant Unique
du Foncier en Côte d'Ivoire)**



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

• EN ENVOYANT •

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36

PROJET D'ADRESSAGE **DES VOIES ET LIEUX PUBLICS DU DISTRICT D'ABIDJAN**

Dans le cadre de la modernisation de l'administration ivoirienne, le MCLU, avec l'appui de la Banque Mondiale, a initié en 2017 le Projet d'Adressage des voies et lieux publics du District d'Abidjan.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA).

Ainsi , l'adresse de l'Hôtel du District du Plateau se présentera de la manière suivante :

- **495, Boulevard de la REPUBLIQUE 00217, Abidjan - Plateau**
- **495, Boulevard de la REPUBLIQUE 00217, Abidjan - Plateau**
- **495, correspondant à la distance en mètre entre l'entrée de l'Hôtel du District et l'origine de la voie passant devant cet édifice, La REPUBLIQUE étant la dénomination de la voie sur laquelle se trouve l'unité d'occupation l'Hôtel du District.**
- **002, le code du département d'Abidjan**
- **17, le code de la commune de Plateau**

Le système d'adressage via Google Maps est effectif dans la zone 1 (Port-Bouet, Marcory, Koumassi et Treichville) et la zone 2 (Plateau, Adjamé, Attécoubé Est).



RÈGLES DE CLASSIFICATION ET DE HIÉRARCHISATION DE TOPONYMES

BOULEVARDS

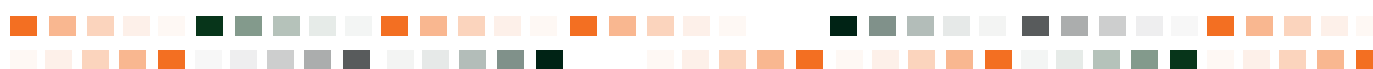
- Présidents de la CI vivants ou décédés
- Personnalités historiques ayant joué un rôle important dans l'indépendance de la CI
- Personnalités politiques ayant participé aux premiers gouvernements de la CI jusqu'en 1980
- Personnalités historiques précurseurs d'une certaine révolution dans leur domaine de compétence
- Dates historiques importantes pour la nation
- Valeurs morales majeures pour la nation (paix, dialogue, unité nationale, discipline, etc.).

AVENUES

- Gouverneurs, Ministres, Présidents d'Institution et Ambassadeurs après l'indépendance
- Artistes, Écrivains, Sportifs et Musiciens célèbres ayant marqué leur époque
- Les autres personnalités célèbres dans le répertoire de la CAPEC

VOIES COMMUNALES

- Personnalités historiques ayant participé à la fondation de la commune (Ex : Premier maire)
- Personnalités Communales premiers dans leur domaine de compétence (ex : 1er chef du village)
- Personnalités de la commune décédées ayant obtenu un grade élevé (Ex : Ministre, ...)
- Dates marquantes de la commune



EN RÉSUMÉ URBANISME ET FONCIER



Renforcement du cadre législatif et réglementaire du foncier urbain

- plusieurs textes ont été adoptés au cours des dernières années pour sécuriser le foncier urbain. Ces textes concernent, entre autres, les nouvelles procédures d'approbation des lotissements, l'autorisation de lotir, la commission d'évaluation technique des lotissements, la nouvelle procédure de traitement des ACD hors lotissements, etc... ;

Renforcement des outils de planification urbaine et mécanismes de rénovation urbaine

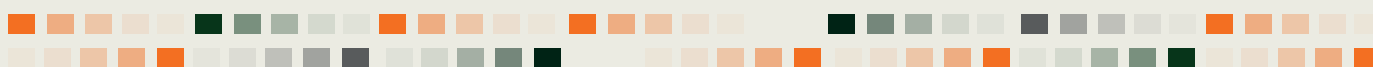
- achèvement de la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan à l'horizon 2040 ;
- remise du Schéma Directeur d'Urbanisme de Yamoussoukro et Attiéguakro aux autorités locales ;
- plans d'Urbanisme Directeurs et Plans d'Urbanisme de détails en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire national ;
- études en cours pour la rénovation de quartiers précaires à Abidjan et à San-Pédro.

Sécurisation du foncier urbain

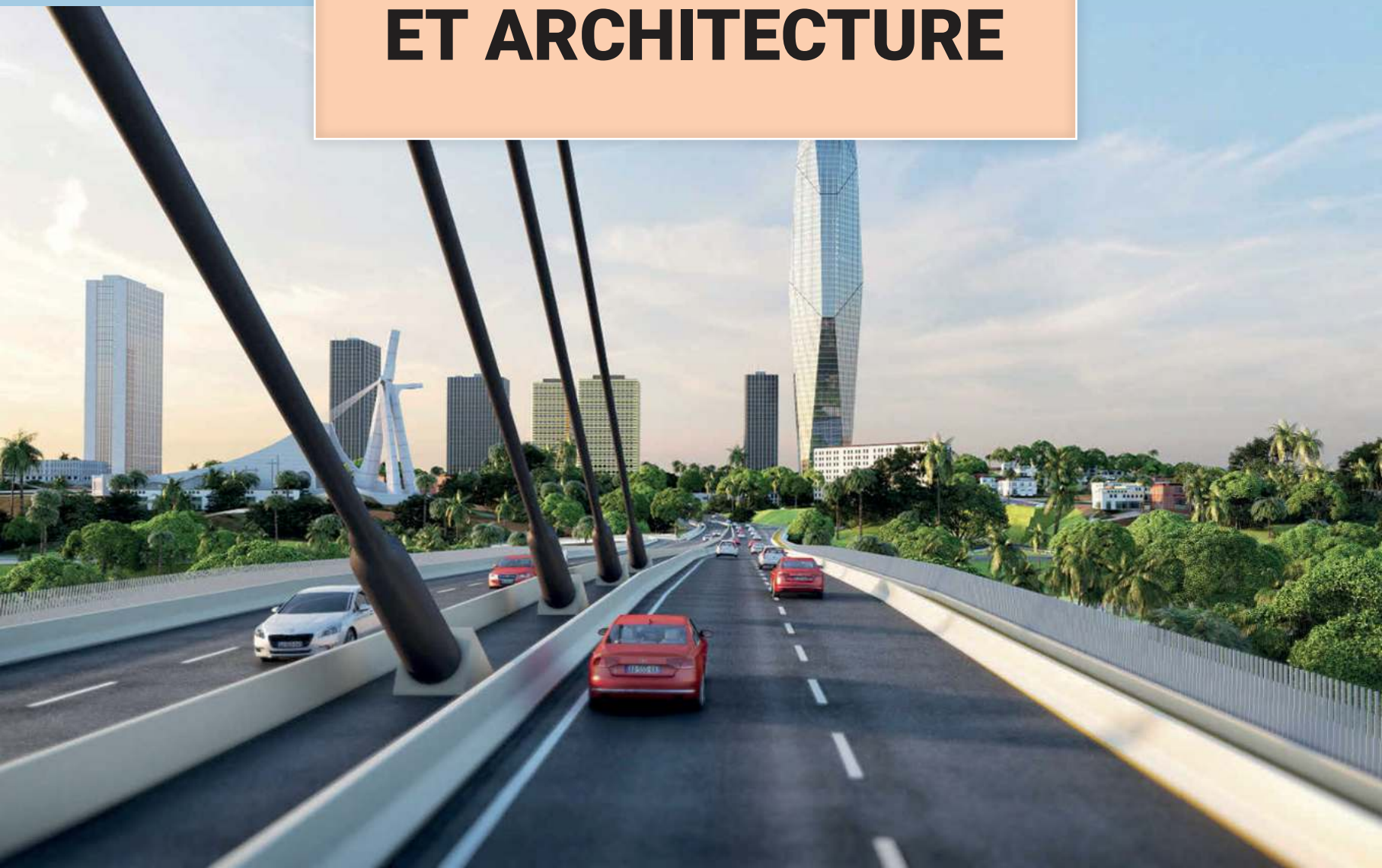
- 87 villages délimités sur 189 répertoriés dans le District d'Abidjan ;
- la mise en œuvre du SIGFU est effective et son exploitation est en cours ;
- une amélioration continue du traitement des actes avec la mise en œuvre effective de la signature électronique ;
- plusieurs campagnes de sensibilisation et de communication faites sur les nouvelles procédures ;
- l'opérationnalisation de l'ADU.

Adressage de la ville d'Abidjan et des principales villes de l'intérieur du pays :

- la phase opérationnelle du projet d'adressage du District d'Abidjan est achevée à 80% ;
- les études sont en cours dans les principales villes de l'intérieur du pays.



CONSTRUCTION, MAINTENANCE ET ARCHITECTURE



PROJETS STRUCTURANTS DE CONSTRUCTION (1/6)

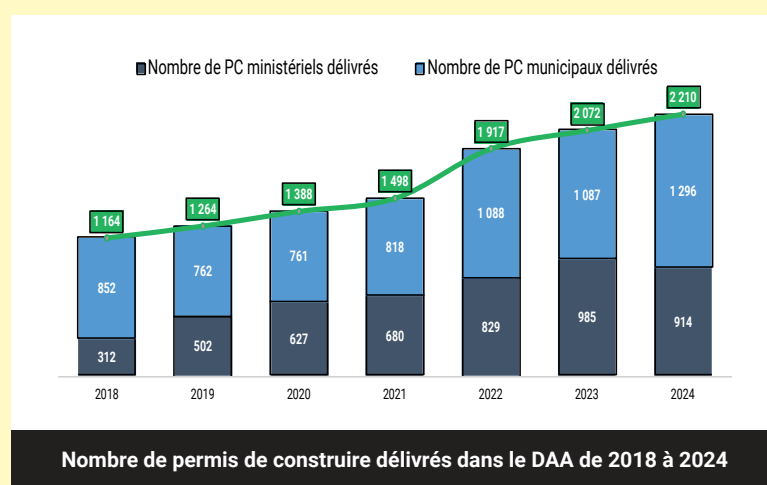


Le MCLU assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets de construction et de maintenance des édifices publics.

- 230 chantiers de construction, de réhabilitation, d'entretien et de maintenance des édifices publics, ont fait l'objet de missions de supervision par le MCLU ;
- le suivi de la mise en œuvre des projets structurants de l'Etat tels que :
 - la réhabilitation du Palais des Hôtes ;
 - la réhabilitation de la Tour C et de SEBROKO ;
 - la construction de l'immeuble abritant le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
 - la construction de l'Esplanade de la Présidence de la République ;
 - la construction de la tour F de la CITAD.

UN EFFORT CONTINU DE SÉCURISATION DU CADRE BÂTI (1/5)

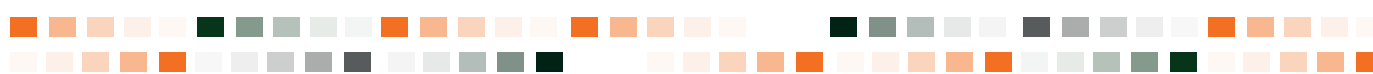
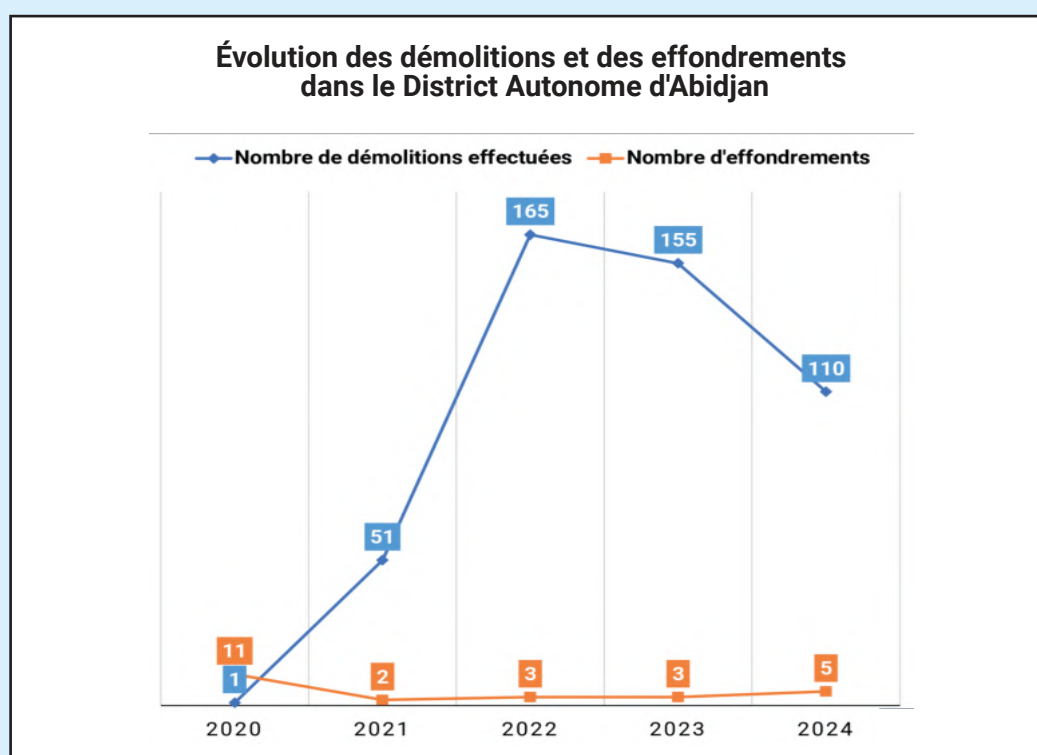
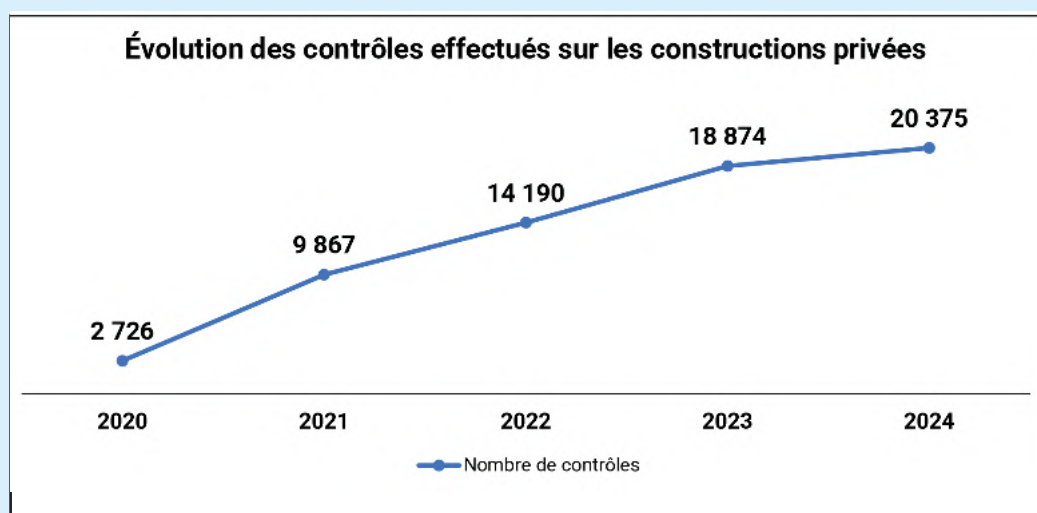
- 59 autorisations spéciales de construire ont été signées ;
 - En 2024, 2 210 permis de construire ont été signés dans le District Autonome d'Abidjan dont 914 ministériels et 1 296 municipaux ;
 - La délivrance des permis de construire a augmenté de plus de 85% par rapport à 2018 ;
- Dynamique des constructions privées :
 - un nombre élevé de nouvelles constructions sans permis de construire ;
 - la population est beaucoup plus encline à construire avant de régulariser la construction.



UN EFFORT CONTINU DE SÉCURISATION DU CADRE BÂTI (2/5)

Le contrôle des constructions s'est considérablement renforcé :
20 375 chantiers de construction ont été contrôlés en 2024 contre 18 874 en 2023,
14 190 en 2022 et 9 867 en 2021 ;

Plus d'une centaine de programmes immobiliers ont été contrôlés en 2024 ;
110 démolitions ont été effectuées en 2024 (165 en 2022, 155 en 2023) ;
Les risques d'effondrement sont sous surveillance stricte.



EN RÉSUMÉ : CONSTRUCTION

- Loi instituant le Code de la Construction et de l'Habitat, qui régit toutes les activités en matière de construction et d'habitat ;
 - Opérations de contrôle :
 - 20 375 chantiers contrôlés
 - en 2024 contre 9 867 en 2021,
 - soit deux fois plus ;
 - baisse du nombre d'effondrements ;
 - mise en place d'un groupe de travail
 - permanent en lien avec le Ministère du Commerce pour le contrôle des matériaux de construction ;
 - projet de CCM interministériel pour le renforcement du contrôle de la qualité des matériaux de construction en cours de validation.
 - Loi relative aux professions d'ingénieur et d'ingénieur-conseil :
 - Création de l'Ordre des Ingénieurs afin d'améliorer les pratiques professionnelles dans le secteur du BTP ;
- Réduction des délais de délivrance et dématérialisation de l'instruction du Permis de Construire ;**
- Sécurisation du cadre bâti :**
- En 2025, il est prévu le démarrage du projet de surveillance électronique des constructions.





**YAMO USSOUKRO
VILLAS DE STANDING**



**ASSINIE
VILLAS DE STANDING**

**VILLAS DE STANDING À YAMO USSOUKRO
UNE ADRESSE D'EXCEPTION**

Découvrez notre nouveau projet immobilier de villas de standing, idéalement situé à Yamoussoukro, à proximité de l'INHP

Offrant un cadre de vie prestigieux, nos villas modernes et spacieuses allient confort, élégance et sérénité.

➔ **DESIGN RAFFINÉ ET FINITIONS HAUT DE GAMME**

➔ **ESPACES GÉNÉREUX ET LUMINEUX**

➔ **CADRE AMÉNAGÉ ET SÉCURISÉ**

**Faites le choix du prestige
et investissez dans un bien d'exception !**



SOCIÉTÉ D'HABITATIONS MODÉRÉES

Rue des Jardins, II Plateaux Vallons

 (225) 07 11 35 35 35
info@shm.ci

**Faites de votre vie un rêve...
SHM en fait une réalité.**

LOGEMENT ET CADRE DE VIE



BILAN DU PROGRAMME PRÉSIDENTIEL (PPLSE)

Le programme présidentiel (PPLSE) a pour ambition de réduire le déficit en matière de logement par la construction de **150 000 unités de logements sociaux et économiques**. À ce jour, le PPLSE a permis d'implanter directement environ **40 000 logements**.

Par ailleurs, plus de **2 000 hectares de réserves foncières** ont été identifiées et purgées à Abidjan ainsi qu'à l'intérieur du pays. Les travaux de VRD primaires sur les cinq (5) principaux sites du district d'Abidjan (Cité ADO, Yopougon Azito, Grand-Bassam, Bingerville et Songon) et ceux de l'intérieur du pays sont réalisés à 92% et se poursuivent, avec une échéance prévue pour 2025.

En complément, des exonérations fiscales ont été accordées aux promoteurs. De plus, le Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) a été créé et la Commission Nationale d'Attribution des Logements Sociaux (CONALOG) mise sur pied pour soutenir ce programme.

Enfin, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été créée pour assurer le développement, la gestion et la commercialisation des logements dans le cadre du PPLSE.



Travaux de la chaussée de l'ancienne route de Bassam

Les travaux de VRD primaires
sur les cinq (5) principaux sites :
SONGON : 92% ; BINGERVILLE : 97% ;
GRAND-BASSAM (MODESTE) : 81% ;
CITÉ ADO : 99%
ET SICOGI-AZITO : 99% ;



Travaux de raccordement du site au réseau MT aérien
existant au départ de Dabou

Les travaux de VRD primaires
des sites à l'intérieur du pays :
YAMO USSOUKRO (83%) ;
TOUMODI (30%) ;
TOUBA (40%) ; - ADZOPÉ (70%)

PROGRAMME D'URGENCE DES 25 000 LOGEMENTS

Le projet de construction de **800 logements à la Cité Policière-BAE de Yopougon** a démarré. La cérémonie officielle de lancement des travaux s'est tenue le 04 juillet 2024.

Le Projet de construction de **1.160 appartements sur le site de PK 24** a démarré. La cérémonie officielle de lancement des travaux s'est tenue le 12 Aout 2024. Une phase pilote de **6 800 logements sur 7 sites identifiés** a permis de démarrer le programme. Les premiers marchés ont été attribués à Abidjan après appels d'offres. Appels d'offres en cours pour l'Intérieur du pays. La construction de logements se fera par des constructeurs **nationaux et internationaux**.

Ce projet vise à accélérer le Programme Présidentiel de construction de 150 000 logements. Il permettra de construire **20 000 logements à Abidjan et 5 000 à l'intérieur du pays** Immeubles collectifs, avec une répartition de 50% en location-vente, 50% en location simple D'un coût de **500 milliards FCFA**, le projet bénéficie de l'intérêt de bailleurs **130 milliards de FCFA mobilisés** à ce jour (soit 26% du montant global) et plusieurs requêtes de financement transmises aux bailleurs.



MAQUETTES



Akoupé-Zeudji PK24 (10 ha) : 2 160 logements



Locodjro (2 ha) : 440 logements



Yamoussoukro (2,94 ha) : 420 logements



Bouaké (16 ha) : 960 logements

PROGRAMME ÉLARGI DE LOGEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (PELAF)

Le projet a démarré avec une phase pilote de **53 hectares à Abidjan**, aménagés et mis à la disposition de promoteurs immobiliers **112 hectares ont été mobilisés** à Adiaké, Yamoussoukro et Attiégouakro et 186 hectares à Akoupé-Zeudji et à San-Pédro

Il vise à **acquérir, viabiliser et sécuriser plus de 2 000 hectares de parcelles** sur l'ensemble du territoire national, qui seront mises à la disposition des promoteurs pour la **réalisation des logements prévus dans le PPLSE**

COPROPRIÉTÉS

715 COPROPRIETES RECENCEES DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN

Afin d'entretenir les bâtiments et d'assurer le confort des habitants dans les copropriétés, le MCLU intervient dans l'encadrement des syndicats de copropriétés et des syndicats gestionnaires de copropriétés.

À ce jour :

- environ 715 syndicats de copropriétés ont été répertoriés, sensibilisés et formés ;
- environ 90 syndicats gestionnaires de copropriété agréés et formés ;
- organisation de la cérémonie de remise du Prix National d'Excellence des meilleurs syndicats des copropriétaires.

La mise en place des syndicats et des syndicats de copropriétés dans les programmes de logements sociaux et économiques initiés par le Gouvernement est une priorité en vue d'assurer un meilleur cadre de vie aux habitants.



◀ BON À SAVOIR



N°

DE L'INNOVATION IMMOBILIÈRE



1 CHAMBRE + 1 SALON À PRIX IMBATTABLE

Lagoon City
ABIDJAN


GREENCITY
BINGERVILLE


FLORIDA CITY
ABIDJAN

Appartements
À partir de

21

MFCFA



25 23 00 95 95



addohaafrique.com

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT



Création de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

- chargée de superviser les activités des promoteurs immobiliers privés agréés dans le cadre du programme présidentiel ;
- créée en remplacement de la SICOGI ;
- a pour mission de favoriser l'accès au logement, à des coûts d'acquisition ou de location compétitifs ;
- conçue comme un organe opérationnel chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de logement ;
- l'ANAH est opérationnelle du point de vue réglementaire et organisationnel.



Création de la Commission Nationale d'Attribution des Logements Sociaux (CONALOG) dont la mission est de définir les critères d'attribution et de veiller à l'attribution transparente et rigoureuse des logements aux ménages éligibles.



Création du Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) :

- chargé de financer les activités de l'ANAH, de faciliter les conditions d'accès au crédit-acquéreur aux couches sociales les plus défavorisées et de contribuer au financement de toutes les actions favorisant le développement de l'habitat social ;
- permettra aux banques d'offrir davantage de crédit aux personnes à revenu modeste et/ou non régulier.



- **Recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) :** sa stratégie sera orientée vers le financement de l'immobilier en devenant l'instrument privilégié de financement de l'habitat, de façon à combler le déficit en logements.



- **Mobilisation par l'Etat de ressources financières concessionnelles afin de favoriser la mise en œuvre de la location-vente et de la location simple.** Ressources de parafiscalité envisagées, qui seront exclusivement dédiées au financement de la politique du logement social.

EN RÉSUMÉ

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

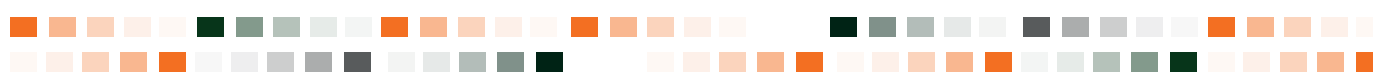
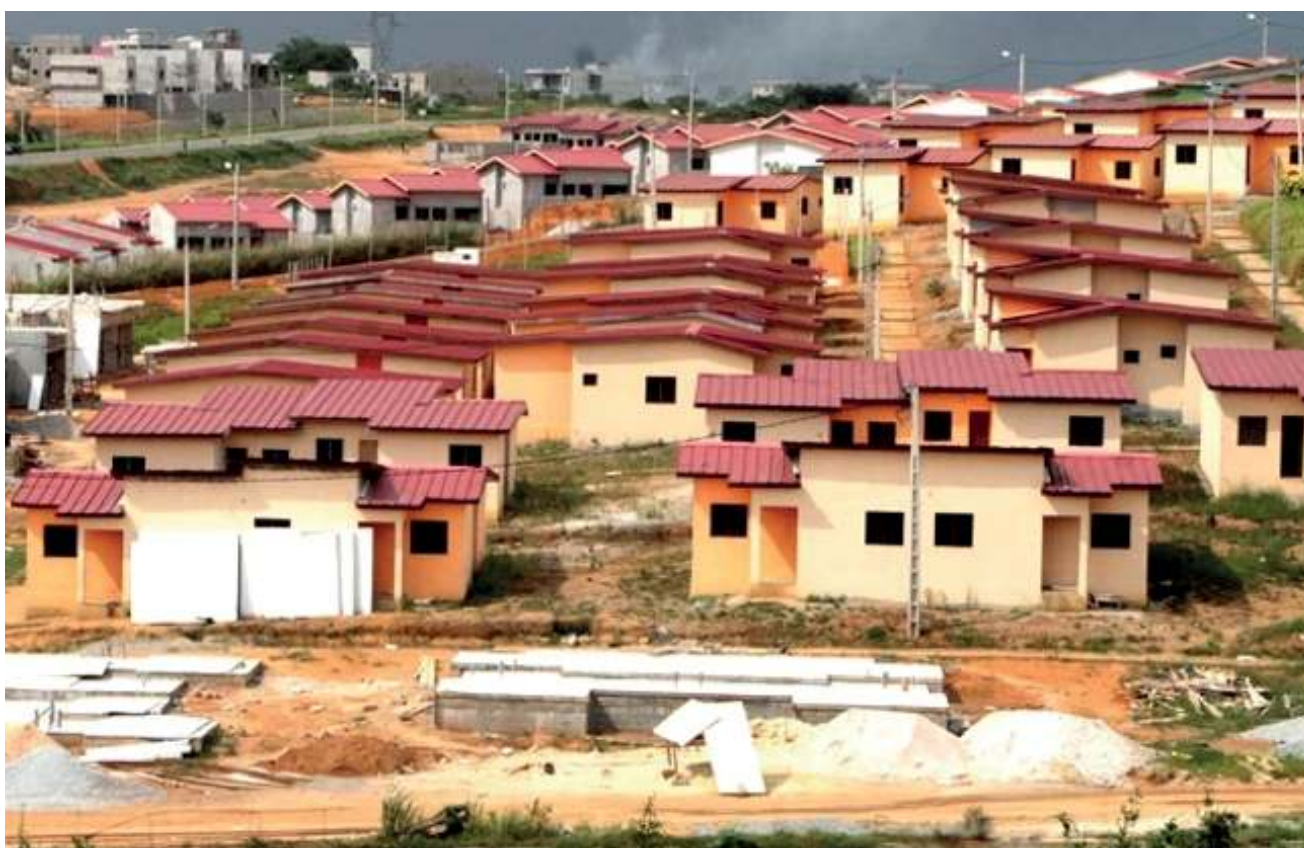
- près de 2 000 ha de réserves foncières mobilisées ;
- 92% des travaux de VRD primaires sur les 5 principaux sites à Abidjan et sur les sites de l'Intérieur du pays sont réalisés ;
- environ 40 000 logements sociaux et économiques construits.

LANCEMENT DU PROGRAMME D'URGENCE

- 25 000 logements sociaux et économiques prévus dont le lancement des travaux de construction de 2 000 logements à Yopougon BAE et Akoupé Zeudji PK 24 ;
- Type de commercialisation : location simple, location-vente et acquisition directe;
- Ensemble des sites mobilisés et études techniques achevées ;
- 130 milliards FCFA déjà mobilisés auprès des bailleurs à des taux très bas (BADEA, BOAD,...);

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES SUR LE LOGEMENT :

- Création de l'ANAH qui a un statut d'agence (en remplacement de la SICOGL) ;
- Création de la Commission Nationale d'Attribution des Logements Sociaux (CONALOG) ;
- Création du Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) ;
- Recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) ;
- Mobilisation de ressources financières par l'Etat auprès de bailleurs sociaux.



Monsieur KOUAMÉ YANN CEDRIC
Chargé de Communication Digitale

GUICHET UNIQUE DU FONCIER



Monsieur Kouamé, pouvez-vous vous présenter et nous parler de votre poste ?

Je suis Yann-Cédric Kouamé, Administrateur de la Communication et Responsable du Pool Digital du Guichet Unique du Foncier. Je pilote la stratégie digitale de l'institution, ce qui inclut la gestion des plateformes numériques et la création de contenus multimédias. Mon rôle vise à moderniser la communication et à rendre l'information foncière plus accessible.

Décrivez vos principales missions et responsabilités.

Mes missions se structurent autour de trois axes majeurs :

- **Gestion des plateformes numériques :**
Je supervise les réseaux sociaux, le site web et l'intranet pour assurer une communication cohérente et fluide.

- **Création et diffusion de contenus :**

Je conçois des supports variés (brochures, newsletters, vidéos, infographies) afin d'informer le public sur nos services et réformes.

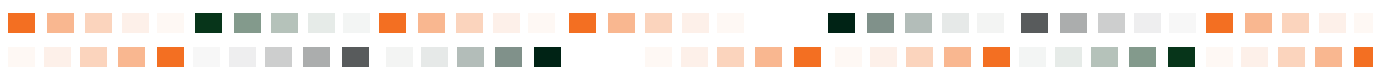
- **Analyse des performances :**

J'analyse les indicateurs digitaux pour ajuster notre stratégie et maximiser l'engagement du public.

Pouvez-vous donner des exemples concrets de projets ou d'activités auxquels vous avez contribué, ainsi que leur impact ?

J'ai mené une campagne de sensibilisation sur l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier (ADU), utilisant des vidéos, infographies et brochures, ainsi que des affichages dans 92 guichets pour faciliter l'accès aux procédures. Par ailleurs, j'ai participé aux Journées d'Information et de Réclamation du MCLU (du 13 au 30 août 2024), événement qui a généré une forte interaction avec le public et permis de répondre efficacement à leurs préoccupations.

J'interviens également lors de salons professionnels, comme Archibat et le salon de l'immobilier de CI, pour présenter nos réformes et échanger avec les acteurs du secteur, renforçant ainsi notre présence digitale.



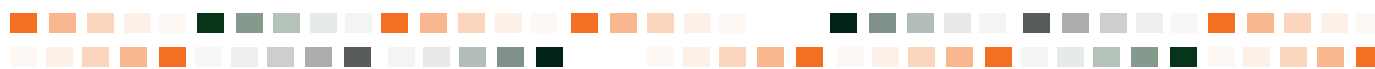


Quels sont les principaux défis et difficultés que vous rencontrez dans votre travail au quotidien ?

Les défis incluent la vulgarisation d'une information foncière souvent complexe, afin de la rendre accessible à tous. Nous travaillons également à encourager l'adoption des outils numériques par le public, tout en gérant en temps réel notre image sur les réseaux sociaux pour contrer la désinformation. De plus, la coordination des actions de communication entre divers acteurs et la mobilisation de ressources techniques et humaines adaptées demeurent des enjeux majeurs.

Pour conclure, pouvez-vous nous expliquer l'importance de votre travail dans le fonctionnement global de votre service ou direction ?

Mon rôle est fondamental pour moderniser la communication du Guichet Unique du Foncier. En gérant nos plateformes numériques et en produisant des contenus pédagogiques, nous renforçons la transparence et facilitons l'accès aux services fonciers. Cela contribue non seulement à informer et sensibiliser le public, mais aussi à soutenir la transformation digitale de l'institution, rendant nos services plus clairs et accessibles pour tous.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



LES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'ACD

POUR UNE DEMANDE
À PARTIR D'UNE ATTESTATION
VILLAGEOISE:

- ❶ Quatre (04) photocopies de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte consulaire ou passeport et extrait de naissance) ;
- ❷ L'original plus quatre (04) copies de l'attestation de cession, attestation villageoise;
- ❸ Une fiche de demande d'ACD;
- ❹ Une fiche de renseignement cadastre;
- ❺ Une fiche de demande d'acte particulier.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

• EN ENVOYANT •

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



LES PARTENAIRES





NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44

HORAIRE: 8H00 - 16H30
DU LUNDI AU VENDREDI

**VOS RÉCLAMATIONS ET DÉNONCIATIONS
LIÉES À DES PROBLÈMES FONCIERS
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT:**



07 89 04 87 36